

**Espace de la Barre - Association Foncière Urbaine Libre et  
Copropriété parking public - représentation de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 30*

**LE PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 23 septembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUCHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 58 « Pacte de transition énergétique » et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et n° 58 et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

**Sont absents et excusés** : Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 59 « Restauration du Pont Colbert » et pour les questions n° 1 à n° 4), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BAZIN Jean.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PAJOT Mickaël à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme QUESNEL Alice à M. LANGLOIS Nicolas, M. BLONDEL Pierre à Mme ORTILLON Ghislaine, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et 58 et pour les questions n° 5 à n° 61)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Nicolas LANGLOIS, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a acquis, par un acte de vente en date du 24 février 1989 sous la forme d'une vente en l'état futur d'achèvement, 3 419 m<sup>2</sup> pour une école de musique, aujourd'hui devenue Conservatoire à Rayonnement Départemental, et une partie du parking, dans le cadre de la construction d'un grand ensemble immobilier, dénommé « Espace de la Barre » sis 20 rue Claude Groulard à DIEPPE.

Cet ensemble immobilier, comprenant plusieurs lots de volumes juridiquement indépendants et appartenant à différents propriétaires ou copropriétaires, est géré dans le cadre d'une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL).

Pour le parking, la Ville de Dieppe en tant que personne morale copropriétaire, doit être représentée au sein de l'Assemblée Générale des copropriétaires conformément au règlement de copropriété du 24 février 1989, publié aux hypothèques le 12 Juin 1989 (art. 49).

Pour le bâtiment hébergeant le Conservatoire Camille Saint Saëns de Dieppe, il est rappelé que ce bien immeuble, propriété de la Ville de Dieppe, a été mis à disposition de la Communauté d'Agglomération "Dieppe Maritime"; le Conservatoire ayant été déclaré d'intérêt communautaire depuis le 1er janvier 2012. Dans le cadre de cette mise à disposition, la communauté d'agglomération assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des biens concernés, à l'exception du droit d'aliénation. Dieppe Maritime sera donc également appelée à siéger à l'AFUL.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2121-29 et L2121-33
- le règlement de copropriété du parking Espace de la Barre en date du 24 février 1989

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ses représentants, soit

- pour représenter la Ville de DIEPPE au sein de l'AFUL : un titulaire et un suppléant
- pour représenter la Ville de DIEPPE au sein du Syndicat des copropriétaires du parking : un titulaire et un suppléant

**Après en avoir délibéré, sont désignés par :**

**- 30 voix : groupe des "Elus citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire"**

**M François LEFEBVRE, membre titulaire et Mme Marie-Luce BUICHE, membre suppléant,**

**Les groupes "Unis pour Dieppe" et "Dieppe au Coeur" ne participent pas au vote.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
---